

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

Délibération n°2021/005591

Rapport n° 7 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Résumé :

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge de Grand Besançon Métropole (GBM) après subventions des partenaires) de quatre AP-AE/CP n'est pas modifié. La révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier de Crédits de Paiement (CP) en fonction des réalisations de 2020. Les AP/CP Habitat 2013-2021, Campus et Voie en Site Propre bus Temis-Campus-Gare Viotte (budget annexe Transports) connaissent une variation de leur besoin de financement. Deux créations d'AP/CP sont proposées : Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 (budget principal) et Acquisition de Matériels Roulants pour les lignes de Tramway (budget annexe Transports).

La révision des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2021.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) ne varie pas

Il est proposé la révision des AP-AE/CP suivantes dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont ajustés notamment en fonction des réalisations de 2020 :

- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
- AP/CP « Grande bibliothèque »,

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires (sur notification). Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié.

Il est proposé de fixer comme suit les échéanciers de CP, sans modification des montants d'AP :

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2020) Tableau II : Programme révisé BP 2021

Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2021	Echéanciers de l'AP-AE/CP							Besoin de financement
			Réalisé antérieur à 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et au-delà	
BUDGET PRINCIPAL										
Marnières AP et AE	D	9 646 173 €	8 834 637 €	322 000 €	210 368 €	180 162 €	28 899 €	70 107 €	0 €	9 627 000 €
	R	19 173 €	19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides à la pierre déléguées	D	8 600 969 €	6 265 528 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	735 441 €	0 €	0 €
	R	8 600 969 €	6 568 487 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	432 482 €	0 €	0 €
PNRU 2016-2024	D	19 098 669 €	2 816 642 €	3 636 204 €	3 379 997 €	2 871 328 €	4 038 331 €	1 173 831 €	1 182 337 €	15 399 809 €
	R	3 698 860 €	1 500 000 €	1 167 500 €	590 000 €	510 000 €	399 000 €	288 000 €	594 360 €	0 €
Grande bibliothèque	D	55 769 000 €	4 730 000 €	2 700 000 €	11 500 000 €	15 900 000 €	12 550 000 €	8 389 000 €	0 €	24 606 030 €
	R	31 162 970 €	1 100 000 €	2 395 000 €	6 941 667 €	9 215 000 €	7 176 986 €	4 334 317 €	0 €	0 €

Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2021	Echéanciers de l'AP-AE/CP							Besoin de financement
			Réalisé antérieur à 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et au-delà	
BUDGET PRINCIPAL										
Marnières AP et AE	D	9 646 173 €	8 699 017 €	25 000 €	308 368 €	378 162 €	129 899 €	105 727 €	0 €	9 627 000 €
	R	19 173 €	19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides à la pierre déléguées	D	8 600 969 €	5 835 479 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 365 490 €	0 €
	R	8 600 969 €	6 168 487 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 032 482 €	0 €
PNRU 2016-2024	D	19 098 669 €	867 374 €	3 046 915 €	4 373 269 €	4 265 762 €	3 715 037 €	1 706 087 €	1 124 225 €	15 399 809 €
	R	3 698 860 €	1 41 661 €	410 000 €	580 000 €	720 500 €	833 500 €	344 843 €	668 356 €	0 €
Grande bibliothèque	D	55 769 000 €	832 110 €	3 000 000 €	3 056 755 €	11 500 000 €	18 900 000 €	12 097 890 €	6 382 245 €	24 606 030 €
	R	31 162 970 €	121 673 €	1 000 000 €	1 000 000 €	8 000 000 €	9 000 000 €	9 000 000 €	3 041 297 €	0 €

II. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) varie

A/ AP Habitat 2013-2021

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (DM3 2016)	AP précédente BP 2020	AP révisée BP 2021	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	13 584 191	16 284 191	17 785 637	1 501 446
Montant des recettes de l'AP	0	2 200	2 200	0

1. Rappel du programme initial

Afin de simplifier la gestion des AP/CP relatives à la compétence Habitat et favoriser la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il a été décidé fin 2016 de regrouper dans une seule et même autorisation de programme les trois AP/CP suivantes :

- subventions construction logements locatifs 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021,

et d'y inclure l'opération de soutien à l'accession sociale initialement gérée hors AP/CP.

Le montant initial de la nouvelle AP/CP « Habitat 2013-2021 » créée est alors de 13 584 191 € et se compose des 4 opérations suivantes :

- OP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021,
- OP Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021,
- OP Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021,
- OP Soutien à l'accession sociale 2013-2021.

2. Révision de l'AP

Cette AP concerne le versement de subventions par GBM en soutien à la réhabilitation de logements publics ou privés et en soutien à la production de logements publics, locatifs ou en accession.

Il est proposé d'actualiser le budget nécessaire au soutien à la construction neuve de logements locatifs publics pour assurer la prorogation sur 2 ans du PLH 2013-2019 et d'actualiser les montants financés des trois autres opérations de cette AP.

• **Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021** : il est proposé d'augmenter le montant de cette opération de **2,1 M€**.

La revalorisation du soutien aux opérations de construction neuve lors de la prorogation a été calibrée avec une hypothèse de ralentissement de la production de logements neufs en droit commun du fait des opérations conjointes de reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPRU. Ainsi le montant avait été établi sur une production neuve en droit commun estimée à un volume annuel de 100 logements locatifs publics.

Les crédits ainsi alloués ont été intégralement engagés. La programmation fait encore état d'une tranche complémentaire de 64 logements sur 2020 et 211 logements locatifs publics et communaux en 2021.

En application des modalités de financement en vigueur, les moyens financiers nécessaires au soutien par GBM de ces logements sont estimés à 1,9 M€ (hors bonification en soutien à la production d'habitat spécifique et prise en charge des frais de certification).

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir pour l'année 2021 une enveloppe de 20 000 € destinés à l'abondement des aides en soutien à la production d'habitat spécifique et adapté, dont l'objectif annuel de production est de 2 logements par an, soutenus à hauteur de 10 000 € par logement.

Enfin, la signature d'un protocole sur la ZAC des Epenottes, située à Serres-les-Sapins, engage la collectivité à prévoir une enveloppe de 175 040 € afin de respecter son engagement de transformer le produit des cessions foncières auprès de la SEDIA sous la forme de subventions exceptionnelles en soutien à la production des logements locatifs publics supplémentaires à la programmation initiale.

- **Soutien à la réhabilitation de logements locatifs publics 2013-2021** : il est proposé de réduire le montant financé en AP de cette opération financière à hauteur de 52 K€. Ce montant est redistribué au bénéfice de l'OP Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021.

- **Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021** : il est proposé de réduire le montant financé en AP de cette opération financière à hauteur de 219 K€. Ce montant est redistribué au bénéfice de l'OP Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021.

- **Soutien à l'accession sociale 2013-2021** : il est proposé de retirer la provision faite en 2020 de 50 000 € par an pendant 5 ans pour permettre le financement de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS). Ce dernier fait l'objet d'un programme distinct hors AP. Il est proposé de réduire le montant financé en AP de cette opération financière à hauteur de 335 000 €. Ce montant est redistribué au bénéfice de l'OP Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021.

Cette AP nécessite donc une revalorisation totale de **1,5 M€ en intégrant les redéploiements entre opérations.**

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2020)

Tableau II : Programme révisé BP 2021

BP 2020													
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES													
204	Subvention d'équipement	3 669 851	16 284 191	2 146 626	1 600 795	1 890 134	2 663 705	2 088 000	2 049 687	1 138 000	1 006 600	935 000	765 644
	Soutien à la réhabilitation de logements prévus 2013-2021	1 636 419	4 751 494	685 573	665 921	788 313	750 000	950 000	911 687	0	0	0	0
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	3 079 936	519 592	290 997	149 822	300 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	444 526
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	7 220 761	829 661	505 676	853 600	1 410 705	660 000	660 000	660 000	660 000	660 000	321 118
	Soutien à l'accession sociale		1 232 000	111 800	138 200	98 400	203 000	203 000	203 000	203 000	71 600	0	0
	TOTAL	3 669 851	16 284 191	2 146 626	1 600 795	1 890 134	2 663 705	2 088 000	2 049 687	1 138 000	1 006 600	935 000	765 644
RECETTES													
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	régularisations (traps perçus...)		2 200	0	0	2 200							
	TOTAL	0	2 200	0	0	2 200	0	0	0	0	0	0	0

* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)

BP 2021														
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	réalisé 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES														
204	Subvention d'équipement	3 669 851	17 785 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 473 000	1 738 086	2 033 033	1 258 683	1 258 683	1 258 683	1 148 174
	Soutien à la réhabilitation de logements prévus 2013-2021	1 636 419	4 532 949	685 573	665 921	788 313	483 792	750 000	375 000	774 350	0	0	0	0
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	3 028 191	519 592	290 997	149 822	295 597	300 000	300 058	245 655	245 655	245 655	245 655	189 506
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	9 327 497	829 661	505 676	853 600	116 551	1 270 000	958 668	958 668	958 668	958 668	958 668	958 668
	Soutien à l'accession sociale		897 000	111 800	138 200	98 400	73 800	153 000	104 360	54 360	54 360	54 360	54 360	0
	TOTAL	3 669 851	17 785 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 473 000	1 738 086	2 033 033	1 258 683	1 258 683	1 258 683	1 148 174
RECETTES														
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	régularisations (traps perçus...)		2 200	0	0	2 200								
	TOTAL	0	2 200	0	0	2 200	0	0	0	0	0	0	0	0

* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)

B/ AP Campus

1. Rappel du programme initial

La modernisation du Campus Bouloie Temis vise à créer un campus d'excellence et fait partie du programme de travail du protocole d'accord de partenariat territorial « pour un grand pôle d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de projets de développement » Grand Besançon Synergie Campus.

Ce projet porte sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles), l'immobilier (transition énergétique, implantation d'infrastructures nouvelles, extensions), la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...).

Il découle ainsi du contrat de développement métropolitain signé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole et de la convention de coopération public-public « pour l'émergence d'un campus du XXIème siècle à Besançon » qui a conduit les travaux du schéma directeur du campus Bouloie-Temis les projets prioritaires suivants :

- la construction de nouveaux équipements :
 - un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté) et une augmentation de ses effectifs,
 - la création d'un Learning Centre,
 - la construction d'une Maison des Sports dans le cadre du projet « Area Sport ».
- La rénovation des espaces extérieurs :
 - les espaces publics du Campus Bouloie,
 - les espaces publics de la Technopole Temis,
 - le renforcement des liens de tous types entre le Campus Bouloie et la Technopole Temis.
- La rénovation et la mise à niveau de bâtiments :
 - la rénovation d'une salle d'hébergement numérique sécurisée (CHESINUM),
 - la réhabilitation des bâtiments « Droit » et « Métrologie »,
 - la transformation de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie pour les étudiants.
- La mise en œuvre du 1% artistique :

La mise en œuvre du 1% artistique, pour la création d'une œuvre artistique spécifique, est effectuée en prélevant sur certaines opérations un montant déterminé qui viendra abonder des crédits dédiés à la production d'une œuvre, pour un montant de 226 K€. La création de cette œuvre artistique fait partie du projet urbain d'ensemble du Campus Bouloie-Temis pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires du projet de rénovation.
- La communication :

Une somme de 81 K€ est dégagée par redéploiement de crédits pour assurer les dépenses liées à la communication sur la période de réalisation du programme de rénovation du campus.

2. Révision de l'AP

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP initiale (BP 2020)	AP révisée BP 2021	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	33 687 580	41 932 482	8 244 902,00
Montant des recettes de l'AP	19 506 712	27 435 157	7 928 445,00

Il est proposé d'augmenter l'AP Campus d'un montant total de 8 244 902 € en dépenses, se décomposant comme suit :

- 285 500 € concernant le projet ISIFC et l'étude du schéma directeur d'aménagement :
 - o Projet ISIFC : actualisation du coût des travaux à 257 K€,
 - o Etudes sur le schéma directeur d'aménagement : besoin de 29 K€ pour les études de mission de coordination avec T25 à prolonger.

- Le fléchage, conformément aux conclusions des derniers Comités de pilotage, de nouveaux crédits sur des tranches de travaux additionnelles aux projets initiaux inscrits dans le contrat de développement métropolitain :

Après échanges avec les partenaires Etat (Rectorat) et Région, cette dernière **prend à sa charge 100 % du coût de ces nouvelles tranches de travaux**, dans le cadre de son plan de relance (Programme d'Accélération de l'Investissement en Région – PAIR).

Il convient également d'intégrer la participation du Département du Doubs sur certaines opérations. Le soutien du Conseil Départemental au programme universitaire est désormais programmé dans le contrat P@C « Porter une Action Concertée » 2018-2021.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à Grand Besançon Métropole pour l'ensemble de ces tranches de travaux supplémentaires :

- Espaces extérieurs (Terrasses, Vallon et liaisons internes piétonnes et cyclables) : + 5 316 K€
 - ISIFC : + 648 K€
 - Maison du Sport : + 120 K€
 - Bâtiment Droit : 1 776 K€ :
 - Droit Central : + 576 K€,
 - Amphithéâtre Gaudot : + 1 200 K€.
- Enfin, s'agissant du CHESINUM (salle d'hébergement numérique sécurisée), lors du dernier Comité de pilotage « SYNERGIE CAMPUS » du 29/01/21, il a été validé, outre le transfert de la maîtrise d'ouvrage de GBM à l'Université de Franche-Comté, de réévaluer le coût de l'opération à 1 243 K€. Il convient dès lors de modifier l'AP en prenant en compte cette modification de maîtrise d'ouvrage et l'actualisation du coût de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Région : 275 K€
- GBM : 715 K€
- UFC : 253 K€

La participation globale de GBM et de l'UFC au programme « SYNERGIE CAMPUS » reste inchangée.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2020)

BP 2020									
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2020 (Hors AP)	reports 19 (Hors AP)	Montant total de l'AP	2020	2021	2022	2023
DEPENSES									
<i>CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT</i>									
20	Etudes schéma directeur amgt	850 000	720 000		130 000	130 000			
<i>CAMPUS / ISIFC</i>									
45 811	ISI FC	6 000 000	7 920	60 000	5 932 080	415 000	1 800 000	1 800 000	1 917 080
<i>CAMPUS / LEARNING CENTRE</i>									
45 812	LEARNING CENTRE	4 320 000			4 320 000	415 000	1 000 000	2 500 000	405 000
<i>CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT</i>									
45 813	AREA SPORT (GT)	3 450 000			3 450 000	50 000	400 000	1 800 000	1 200 000
45 813	AREA SPORT (DAB)	150 000			150 000	100 000	50 000		
<i>CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC</i>									
45 814	ESPACES PUBLICS	6 888 000			6 888 000	800 000	3 000 000	2 416 000	672 000
<i>CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS</i>									
45 818	Bâtiment Salle de sécurisation numérique	600 000			600 000	20 000	300 000	280 000	
45 817	Bâtiment Métrologie	6 000 000			6 000 000	400 000	2 000 000	2 000 000	1 600 000
45 815	Bâtiment Droit	5 880 000			5 880 000	400 000	2 700 000	2 700 000	80 000
204	Lieu de vie étudiants	337 500			337 500		101 250	168 750	67 500
TOTAL DEPENSES		34 475 500	727 920	60 000	33 687 580	2 730 000	11 351 250	13 664 750	5 941 580
RECETTES									
<i>CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT</i>									
13	Région	330 000	150 000		180 000	9 167	170 833		
13	CDC	50 000	25 000		25 000		25 000		
13	Université	65 169	65 169		-				
13	CROUS	33 119	-		33 119		33 119		
13	VDB	28 337	28 337		-				
13	SMPSI	26 950	26 950		-				
<i>CAMPUS / ISIFC</i>									
45 821	ISI FC	4 250 000	300 000		3 950 000	329 167	1 225 000	1 325 000	1 070 833
<i>CAMPUS / LEARNING CENTRE</i>									
45 822	LEARNING CENTRE	3 091 593	-		3 091 593	475 000	858 333	1 758 260	
<i>CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT</i>									
45 823	AREA SPORT (DAB)	1 990 000	-		1 990 000	91 667	333 333	975 000	590 000
<i>CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC</i>									
45 824	ESPACES PUBLICS	3 701 944	-		3 701 944	624 332	1 639 000	1 272 000	166 612
<i>CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS</i>									
45 825	Bâtiment Droit	6 535 056	-		6 535 056	313 167	2 484 000	3 606 833	131 056
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831		-				
TOTAL RECETTES		20 376 999	870 287		19 506 712	1 842 500	6 768 618	8 937 093	1 958 501

Tableau II : Programme révisé BP 2021

BP 2021										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2021 (Hors AP)	reports 2020 (Hors AP)	Montant total de l'AP	Réalisation 2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES										
<i>CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT</i>										
20	Etudes schéma directeur amgt	879 000	720 000		159 000	53 100	24 000	81 900		
21	communication	81 000			81 000		41 000	25 000	15 000,00	
<i>CAMPUS / ISIFC</i>										
45 811	ISIFC	6 853 539	63 459		6 790 080	102 394	1 112 606	3 000 000	2 339 000	236 080
<i>CAMPUS / LEARNING CENTRE</i>										
45 812	LEARNING CENTRE	4 290 420			4 290 420	41 656	908 344	2 800 000	540 420	
<i>CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT</i>										
45 813	AREA SPORT (GT)	2 509 200			2 509 200	14 321	1 432 234	1 062 645		
45 813	AREA SPORT (DAB)	1 203 360			1 203 360	19 069	240 931	820 000	123 360	
<i>CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC</i>										
45 814	ESPACES PUBLICS	12 150 962			12 150 962	175 154	752 000	5 106 846	4 482 000	1 634 962
<i>CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS</i>										
45 818	Bâtiment Salle de sécurisation numérique	35 846			35 846	35 846	-	-	-	-
45 817	Bâtiment Métrologie	5 857 800			5 857 800	46 620	992 380	2 300 000	2 300 000	218 800
45 815	Bâtiment Droit	7 612 200			7 612 200	87 338	1 262 662	3 700 000	1 856 000	706 200
204	Lieu de vie étudiants	337 500			337 500	101 250	168 750	67 500		
204	Bâtiment Hbgt sécurisé (CHESINUM)	679 456			679 456		50 154	264 000	365 302	
<i>CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE</i>										
216	ŒUVRE ARTISTIQUE	225 658			225 658		100 000	125 658		
TOTAL DEPENSES		42 715 941	783 459		41 932 482	676 749	7 085 061	19 353 549	12 021 082	2 796 042
RECETTES										
<i>CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT</i>										
13	Région	330 000	150 000		180 000	180 000				
13	CDC	50 000	25 000		25 000		25 000			
13	Université	65 169	65 169		-					
13	CROUS	33 119	-		33 119		33 119			
13	VDB	28 337	28 337		-					
13	SMPSI	26 950	26 950		-					
<i>CAMPUS / ISIFC</i>										
45 821	ISIFC	4 503 643	300 000		4 670 850	300 000	1 144 143	1 350 000	1 409 500	467 207
<i>CAMPUS / LEARNING CENTRE</i>										
45 822	LEARNING CENTRE	3 278 037	-		3 278 037		1 355 287	550 000	1 372 750	
<i>CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT</i>										
45 823	AREA SPORT (DAB)	2 196 590	-		2 196 590		515 000	1 100 000	581 590	
<i>CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC</i>										
45 824	ESPACES PUBLICS	5 807 329	-		8 864 439		1 895 585	1 808 902	2 102 842	3 057 110
<i>CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS</i>										
45 825	Bâtiment Droit	7 414 141	-		8 036 684		2 797 167	2 317 957	2 299 017	622 543
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831		-					
<i>CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE</i>										
13	Région/université	150 438			150 438		53 651	96 787		
TOTAL RECETTES		28 305 444	870 287		27 435 157	480 000	7 818 952	7 223 646	7 765 699	4 146 860

C/ AP/CP Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte (budget annexe Transports)

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale	AP précédente (BP 2020)	AP révisée BP 2021	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	21 659 999	20 859 999	-800 000
Montant des recettes de l'AP	0	5 138 059	5 456 934	318 874

1. Rappel du programme initial

GBM, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a validé, conformément au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2001 et au Schéma Directeur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de 2005, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre bus d'une longueur de 4,5 km a pour objectifs de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord – Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permet d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, quartier Vauban, etc...) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Temis).

En 2017, le Grand Besançon a mis en service sa ligne de bus en site propre. Grâce à cette voie de circulation réservée et un phasage de feux tricolores adapté, les bus de cette ligne sont prioritaires

aux carrefours et ainsi préservés des problèmes liés aux embouteillages dans les secteurs les plus sensibles.

2. Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP/CP est diminué de 800 K€, laissant un solde de crédit de paiement en 2021 de 227 K€ qui permettront de terminer les travaux sur l'ensemble des secteurs et solder les décomptes généraux définitifs.

Le solde des crédits non consommés sur l'AP permet d'abonder le programme des Pôles d'échanges de voiries qui prend en compte notamment l'aménagement des nœuds de mobilité, la mise en accessibilité des arrêts, les travaux divers et les enrobés sur les pôles d'échanges, le remplacement de sanitaires, l'implantation des bornes d'infos voyageurs...

En recettes, l'augmentation de l'AP correspond à la prise en compte de l'intégralité des subventions ainsi détaillées :

- 3 M€ de l'Union Européenne au titre du FEDER,
- 865 K€ de l'Etat au titre de l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » et du Grenelle,
- 714 K€ de l'Agence de l'Eau,
- 330 K€ du SYDED,
- 220 K€ de la Ville de Besançon représentant une participation aux ouvrages d'infiltration d'eau.
- 230 K€ du Département du Doubs,
- 92 K€ de la Région
- 6 K€ de titre de recette pour régularisation d'opération.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2020)

Tableau II : Programme révisé BP 2021

BP 2020											
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020
DEPENSES											
20	études	976 078	33 800	15 931	139 314	126 954	236 960	138 935	254 988	29 196	
21	matériel de transports	251 394						251 394	0		
21	acquisitions foncières	1 189 413					246 248	815 089	33 123	94 954	
23	travaux	19 242 212				79 031	5 445 265	9 015 079	2 742 856	606 434	1 353 546
23	maîtrise d'œuvre	903		903							
	Total	21 659 999	33 800	16 834	139 314	205 984	5 928 473	10 220 497	3 030 967	730 584	1 353 546
RECETTES											
13	Subventions	5 138 059	0	0	0	0	300 000	236 059	1 332 595	2 383 688	885 717

BP 2021												
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	réalisé 2020	2021
DEPENSES												
20	études	976 078	33 800	15 931	139 314	126 954	236 960	138 935	254 988	29 196		
21	matériel de transports	277 165					25 771	251 394	0			
21	acquisitions foncières	1 163 642					220 476	815 089	33 123	94 954		
23	travaux	18 442 212				79 031	5 445 265	9 015 079	2 742 856	606 434	326 346	227 200
23	maîtrise d'œuvre	903		903								
	Total	20 859 999	33 800	16 834	139 314	205 984	5 928 473	10 220 497	3 030 967	730 584	326 346	227 200
RECETTES												
13	Subventions	5 456 934	0	0	0	0	300 000	236 059	1 332 595	2 383 688	472 592	732 000

III. La création d'AP/CP

AI AP/CP Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026

1. Présentation du programme

Depuis 2002, Grand Besançon Métropole (GBM) est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et de passage aux gens du voyage.

Les prescriptions du nouveau Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage du Département du Doubs (2021-2026) sont les suivantes :

- Création de 8 terrains familiaux,
- Mise aux normes des terrains familiaux et des aires d'accueil,
- Création d'une aire de très grand passage.

Dans l'AP initiale proposée ci-dessous, seules les deux premières opérations sont intégrées. Il convient d'attendre un plan de financement plus précis pour inscrire l'aire de très grand passage. Cette dernière sera ainsi révisée et réévaluée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

2. Echéanciers et montants proposés

Pour information, les prestations liées à la compétence d'accueil des gens du voyage sont assujetties à la TVA ; c'est pourquoi les montants sont exprimés Hors Taxe.

Le montant initial de l'AP/CP Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 se monte à 1,6 M€ en dépenses et 389 K€ en recettes, et permet la création de 8 terrains familiaux ainsi que des travaux sur les aires d'accueil.

Un terrain familial permet une installation pérenne de caravanes, constituant l'habitat permanent de familles. Il comprend la construction d'un petit bâtiment d'environ 40 m² avec une pièce à vivre, des sanitaires, une buanderie et un emplacement pour la caravane qui reste l'habitat principal.

La création de 8 terrains familiaux nécessite en premier lieu l'acquisition du foncier. Ce dernier est envisagé à hauteur de 267 K€ sur toute la durée de l'AP.

Une recherche de foncier a déjà été engagée par GBM ainsi que par la Ville de Besançon. Trois sites ont été retenus sur la Ville de Besançon :

- Rue de la Grette,
- Chemin de la Bousserotte,
- Rue de Trey.

Le Conseil Municipal de Besançon du 28 janvier 2021 a donné la première impulsion en validant le principe d'implantation de 2 premiers terrains familiaux rue de la Grette à Besançon.

Les autres crédits sont dédiés aux travaux et à l'aménagement des terrains.

L'aire de grand passage dont le projet est en cours d'élaboration n'est pas intégrée à ce stade dans l'AP ; elle donnera lieu à une actualisation de l'AP lors de la finalisation du projet.

Les recettes inscrites correspondent à des subventions à solliciter auprès de l'Etat et du Département du Doubs pour un montant de 365 K€.

Les mises aux normes concernent les aires d'accueil de la Malcombe, de Pirey et des terrains familiaux de Mamirolle et du chemin de la Providence à Besançon. Les réhabilitations portent principalement sur les accès, les sanitaires et l'électricité. Les travaux devraient commencer à partir de 2022 et le montant prévu est de 500 K€ en dépenses et 24 K€ en recette provenant du Département du Doubs.

BP 2021								
Chapitre	Objet	Montant de l'AP	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES								
Terrains familiaux								
21	acquisitions foncières	266 667	50 000	66 667	66 667	33 333	33 333	16 667
21	VRD et aménagements	233 334	29 167	58 333	58 333	29 167	29 167	29 167
23	maîtrise d'œuvre et travaux	566 666	70 833	141 667	141 667	70 833	70 833	70 833
		1 066 667	150 000	266 667	266 667	133 333	133 333	116 667
Mises aux normes des aires d'accueil								
23	Travaux	500 000	-	83 333	166 667	166 667	83 333	-
		500 000	-	83 333	166 667	166 667	83 333	-
	TOTAL AP DEPENSES	1 566 667	150 000	350 000	433 334	300 000	216 666	116 667
RECETTES								
Terrains familiaux								
13	Subvention Etat et CD25	365 000		90 000	90 000	95 000	45 000	45 000
Mises aux normes des aires d'accueil								
13	Subvention CD25	24 000		6 000	6 000	6 000	6 000	
	TOTAL AP RECETTES	389 000	-	96 000	96 000	101 000	51 000	45 000

BI AP/CP Acquisition de matériels roulants pour les lignes de Tramway du réseau GINKO (Budget Annexe Transports)

1. Le rappel du contexte

Suite aux études menées en 2019 et en 2020, l'enjeu pour le système de Tramway du Grand Besançon en termes de développement de son attractivité est de répondre aux problématiques de capacité de transport et de fréquence.

C'est dans ce cadre que le 6 décembre 2019, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable sur des premières propositions d'adaptation du parc de rames de tramway et des infrastructures du centre de maintenance, à intégrer dans une décision de la nouvelle mandature, suite aux résultats des études et approfondissements restant à mener.

Grand Besançon Métropole a poursuivi en 2020 la réflexion sur l'allongement et/ou l'augmentation du nombre de ses rames de tramway pour répondre aux enjeux de capacité et d'attractivité.

Suite à ces nouvelles phases d'études, le projet d'allongement des rames actuelles n'apparaît plus viable (coût unitaire prévisionnel trop élevé, incidence des frais fixes et process industriel lourd).

Afin de répondre à l'amélioration des fréquences et de la capacité de lignes T1 et T2, le projet s'oriente désormais sur un besoin d'acquisition de 8 rames neuves, en recherchant un groupement de commande avec d'autres Autorités Organisatrices de Mobilité, d'une capacité de 220 à 230 passagers, compatibles avec l'infrastructure existante.

Cette acquisition serait effectuée en deux phases :

- une première phase, à court terme, pour l'acquisition de 4 à 5 rames
- une seconde phase en tranche conditionnelle, à moyen terme, pour l'acquisition de rames supplémentaires (3 à 4 rames)

Le planning prévisionnel de la première phase de l'opération, sur accord du conseil Communautaire, est le suivant :

- Consultation pour l'acquisition des rames : été/automne 2021
- Attribution du marché : fin 2021
- Livraison et mise en service des premières rames : fin 2023

2. Présentation du programme

Grand Besançon Métropole, Autorité Organisatrice des Mobilités, se doit d'avoir un réseau performant, pratique, économique et moderne. C'est pourquoi, dans une recherche constante d'amélioration de ses services à proposer aux citoyens, il est proposé la création d'une AP/CP pour l'acquisition de nouveaux matériels roulants pour les lignes de tramway du réseau GINKO.

Le programme consiste en l'acquisition de 4 à 5 rames de tramway (tranche ferme d'un marché à venir), objet de la création de la présente AP, avec une tranche conditionnelle, non intégrée dans l'AP à ce stade, étant fonction des capacités financières du budget annexe Transports, qui porterait sur l'achat par la suite 3 à 4 rames supplémentaires.

Il est donc proposé, sur accord du Conseil Communautaire sur le projet faisant l'objet d'un rapport spécifique, la création d'une AP/CP Acquisition de matériels roulants Tramway d'un montant initial de 11,5 M€ sur 3 ans à compter du BP 2021.

3. Echéanciers et montants proposés

L'acquisition des rames supplémentaires en tranche ferme s'élèverait à un montant de 11,5 M€.

L'échéancier prévisionnel serait celui-ci :

- 2021 : 0,6 M € HT
- 2022 : 3,3 M€ HT
- 2023 : 7,6 M€ HT

Sachant que le calendrier de l'opération est assujéti au processus industriel du fabricant, des modifications pourraient intervenir suite aux réponses dans le cadre de l'appel d'offre.

En recette, la recherche d'éventuelles participations et subventions de partenaires sera engagée, notamment dans le cadre de l'élaboration des nouvelles contractualisations avec l'Etat et la Région.

AP MATERIELS ROULANTS					
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2021	2022	2023
DEPENSES					
21	Immo corporelles : acquisitions rames	11 500 000	600 000	3 300 000	7 600 000
	Total Dépenses AP	11 500 000	600 000	3 300 000	7 600 000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :**
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
 - AP/CP « Grande bibliothèque »,
- **L'augmentation des AP :**
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Campus » ;
- **La diminution de l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports) ;**
- **La création de deux autorisations de programme :**
 - AP/CP « Schéma départemental des Gens du Voyage 2021-2026 »,
 - AP/CP « Acquisition matériels roulants Tramway » (Budget annexe Transports).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président